Tour Qualificatif pour la Coupe de France Dimanche ler octobre 2023 Aulnay-sous-Bois

Les critériums Mixtes de sauts, lancers et relais sont réservés aux clubs qui participent aux Championnats de France des Clubs en N1 et en dessous (au regard des qualifications acquises à l'issu des championnats de mai 2023).

Les clubs qui ne participent pas aux championnats de France des clubs et en dessous sont également acceptés.

Les clubs qualifiés au championnat de France des clubs Élite (1 et 2) pour 2024, ne peuvent participer à ces critériums Mixtes.

Règlement technique des épreuves et dispositions générales

Voir livret: Règlements des Compétitions Nationales Estivales 2023-2024 (Règles 800 et après)

Programme

Relais: <u>Masculin/Féminins</u>: 4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1000 m Cadets/(U18) -4x1000m Juniors/(U20) - Medley Court (100-200-300-400) - Medley long (1200+400+800+1600)

Relais: Mixte: 4x200 m, 4x400 m, 4x1000 m Cadets/(U18) -4x1000m Juniors/(U20) -

Medley Court (100-200-300-400) - composition 2 femmes puis 2 hommes

Relais: Marche

Courses: 800m, 110m haies, 100m haies

Critériums Sauts : Hauteur, Perche, Longueur, Triple saut Critériums Lancers : Poids, Disque, Marteau, Javelot

Engagements

Il est nécessaire d'envoyer un formulaire d'engagement pour chaque épreuve. Epreuves de courses, sauts, lancers les clubs peuvent engager 6 athlètes par épreuve. Aucun engagement individuel ne sera accepté pour cette manifestation. Les formulaires d'engagements sont à envoyer par e-mail à cso@athleif.org Date limite d'engagement : mardi 26 septembre 2023 à 23h59.

Qualification des athlètes

Seuls les athlètes masculins et féminines des catégories, CA/U18, JU/U20, ES/U23, seniors et masters peuvent y participer, et sous certaines conditions les MI/U16 2 né(e) en 2009. Les athlètes Masters participent en tant que Seniors à cette compétition.

Les athlètes participants devront avoir une licence compétition valide au titre de la nouvelle saison 2023-24. La licence devra être saisie au plus tard la veille de la compétition, c'est-à-dire avant le samedi soir à 23h59. Les conditions d'assurances devront également avoir été validés par l'athlète (ou son représentant légal) la veilles de la compétition.

La participation des athlètes mutés et étrangers est limitée pour ce tour qualificatif à un seul étranger ou muté par équipe.

 $\underline{\text{Attention}}$: les athlètes ayant muté depuis le 1^{er} septembre 2023 devront avoir une licence à jour au titre de leur nouveau club.

Mise à disposition des officiels par les clubs

Chaque club devra fournir un officiel par tranche de 2 équipes engagées en Critérium. Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte. Il doit avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau départemental.

Confirmation des compositions d'équipes

Les compositions d'équipe seront déposées au plus tard 30mn avant le début de la compétition.